

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Domaines départementaux - Convention de partenariat avec la Ville de Marseille pour l'accès aux domaines départementaux pour l'organisation d'excursions naturalistes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Considérant que le Département est propriétaire de plus de 17 000 hectares d'Espaces Naturels acquis pour être ouverts au public ;

Considérant qu'en tant que propriétaire de ces espaces, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône se doit d'assurer la coordination des usages ;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Marseille accède aux domaines départementaux dans le cadre des excursions naturalistes organisées par le Muséum d'histoire naturelle de Marseille (sorties « nature » et diverses actions pédagogiques sur ces domaines).

A décidé :

- d'approuver le partenariat à intervenir entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Mairie de Marseille pour l'organisation d'excursions naturalistes sur les domaines départementaux ;
- d'approuver les termes de la convention annexée ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec la Mairie de Marseille et tous les actes afférents à cette convention.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**